

**LEGENDE PLUI**

Indice -ip : secteurs soumis à PPRI  
 Indice -g : secteurs soumis au passage d'une servitude de transport de gaz

**ZONES**

- UA : Tissus anciens des coeurs de bourg**
  - UA1
  - UA2
  - UA3
  - UA4
  - UA5
  - UA6
  - UA7
  - UAp
- UB : Tissus mixtes en continuité des centres anciens et hameaux importants**
  - UB1
  - UB2
  - UB3
  - UB4
  - UBp
- UC : Tissus récents d'habitat pavillonnaire ou collectif**
  - UC1
  - UC2
  - UC3
  - UC4
  - UC5
- UE : Zones d'équipements**
  - UE : équipements divers
  - UEC : campings
  - UEI : équipements sportifs et de loisirs
- UI : Zones d'activités**
  - UIA : activités artisanales, commerciales et services
  - UIB : activités industrielles
- UH : bâti isolé en zone naturelle ou agricole**
  - UH1
  - UH2
  - UH3a
  - UH3b
- STECAL à destination d'habitat :**
  - UH1
  - UH2
  - UH3a
  - UH3b
- STECAL hors habitat :**
  - UHa : activité de carrières
  - UHe : cimetières
  - UHi : activité hôtelière ou gîtes
  - UHI : équipements sportifs et de loisirs
- Zones agricoles et naturelles**
  - A : Zones agricoles
  - As : Zones agricoles sensibles par leur ouverture paysagère ou sensibilité aux risques
  - N : Zones naturelles
  - Na : Activités de carrières
  - Nj : Jardins privés et coeurs d'îlots à préserver
  - Np : Zones naturelles avec valorisation de sites spécifiques
  - Ni : Equipements sportifs et de loisirs en plein air
  - Ns : Milieux fragiles, zones tampons et réservoirs de biodiversité
  - Npv : Projets photovoltaïques
- STECAL :**
  - NH : Activités de dressage

**Zones d'extensions**

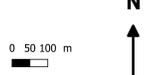
- 1AU :** Zones d'extensions à vocation d'habitat  
 comprend les sous-secteurs :  
 1AU-A5/1AU-A7/1AU-B1  
 1AU-B3/1AU-C1/1AU-C2  
 1AU-C3/1AU-C4/1AU-C5  
 1AU-C6
- 1AUe :** Zones d'extensions à vocation d'équipements  
 comprend les sous-secteurs :  
 1AUe-a : Equipements scolaires, sociaux, hospitaliers  
 1AUe-b : Autres équipements recevant du public
- 1AUU :** Zones d'extensions à vocation d'activités  
 Comprend les sous-secteurs :  
 1AUU-a : Activités artisanales, commerces, services  
 1AUU-b : industrie
- 1AUG :** Zones à urbaniser à vocation mixte
- 1AUr :** Zones d'extensions valant règlement
- 2AU :** Zones d'extensions futures

**PRESCRIPTIONS**

- Prescriptions liées aux risques**
  - Périmètres d'inconstructibilité en lisière des boisements principaux
  - Périmètres d'inconstructibilité liés au recul par rapport aux cours d'eau
  - Coulées de boue et axes de ruissellement
  - Zones de risques liés aux carrières et cavités
  - Périmètres d'inconstructibilité liés à une route classée
- Prescriptions patrimoniales**
  - Espaces boisés classés
  - Prescriptions patrimoniales surfaciques : Espaces naturels contribuant aux continuités écologiques et paysagères, espaces de paysages, ensembles bâtis et paysagers
  - Prescriptions patrimoniales ponctuelles : édifices et éléments bâtis, cônes de vue, arbres
  - Prescriptions patrimoniales linéaires : murs, murets, chemins et venelles, alignements d'arbres
- Autres prescriptions**
  - Périmètres de 500m aux abords des gares liés aux règles de stationnement
  - Linéaires commerciaux
  - Emplacements réservés (ER)
  - Bâtiments pouvant changer de destination sous condition
  - Périmètres d'attente de projet d'aménagement global
  - Périmètres des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - Périmètre AVAP La Ferté-Milon (se reporter au règlement de l'AVAP)

**AUTRES ELEMENTS DE LEGENDE**

- Limites communales
- Bâtiments
- Parcelles
- Rivières ou cours d'eau
- Mares
- Etang



Département de l'Aisne  
 Communauté de Communes  
**RETZ en VALOIS**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**4 - Règlement graphique**

Longpont

Document arrêté en Conseil Communautaire du 01/07/2022

Réalisé par : AL	Référence : E21147	<p>128 rue de Charenton 75012 PARIS</p>
Validé par : MBR	Echelle : 1/7000	
Juillet 2022		